



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

électricité

Question écrite n° 93605

Texte de la question

M. Michel Sordi attire l'attention de Mme la ministre de l'environnement, de l'énergie et de la mer, chargée des relations internationales sur le climat sur l'installation prochaine des compteurs électriques « Linky ». Alors que l'objectif de ces compteurs est de mieux connaître les consommations des usagers et d'améliorer la qualité des services, plusieurs inquiétudes ressortent de ces installations. Premièrement, inquiétudes qu'en aux risques sanitaires. En effet, les compteurs Linky utilisent la technologie CPL (Courant Porteur de Ligne), qui générerait des perturbations électromagnétiques à basse fréquence. D'après le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC), ces champs électromagnétiques seraient potentiellement cancérogènes pour l'homme. Deuxièmement ; inquiétudes relatifs au respect de la vie privée. Il semblerait que le compteur Linky puisse détecter les appareils électroniques en fonction dans les habitations et notamment d'être en capacité de recueillir des informations sur les habitudes de vie afin de les transmettre au fournisseur. Il lui demande de bien vouloir lui dire quelles sont les mesures que compte prendre le Gouvernement pour pallier ces inquiétudes.

Données clés

Auteur : [M. Michel Sordi](#)

Circonscription : Haut-Rhin (4^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 93605

Rubrique : Énergie et carburants

Ministère interrogé : Environnement, énergie et mer

Ministère attributaire : Transition écologique et solidaire

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [1er mars 2016](#), page 1730

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)